

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 13 mars 2023

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures 01.

Membres en exercice : 19

Quorum : 10

Date de convocation : 07/03/2023

Présents :

M. Christian REBERT, maire
Mme Elisabeth BRAESCH
M. Raymond HUSSER
Mme Pascale HERRGOTT
M. Francis BONZON
Mme Sylvie ROSINA
M. Marc JEANVOINE

M. Jean-Philippe STARCK
M. Jacques SCHWARTZ
M. Frédéric PANKUTZ
Mme Alexa FORNARA
Mme Catherine RUPPEL

Mme Stéphanie RITZENTHALER
Mme Anne-Lucie DANJEAN
M. Mehdi BAUER
Mme Pauline HAMRAOUI
M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Mme Liliane HUSSER à M. Raymond HUSSER

Absents excusés non représentés :

M. Michel SCHWARTZ

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Subventions
3. Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant Colmar Agglomération
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2023.

Point 2 – Subventions

Ce point est ajourné.

Point 3 – Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant Colmar Agglomération

Rapporteur : M. le maire

La chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion de communauté d'agglomération de Colmar (Colmar Agglomération) qui, depuis 2016, regroupe 20 communes et en 2020 près de 116 000 habitants.

La chambre fait le constat d'une intercommunalité à l'écoute des communes membres et attentive à leurs besoins financiers, bien que le développement des compétences communautaires demeure, en l'état, restreint au sein d'une organisation institutionnelle locale parfois complexe.

Elle relève par ailleurs des pratiques de gestion budgétaire et comptable dont l'amélioration doit être poursuivie, malgré une situation financière très favorable, ainsi qu'une gestion mutualisée des personnels dont certains aspects doivent être néanmoins actualisés.

La chambre formule à l'issue de ce contrôle six rappels du droit et trois recommandations.

Les rappels sont les suivants :

- 1) Mettre en place le conseil de développement prévu par le code général des collectivités territoriales ;
- 2) Doter a minima les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de l'autonomie financière ;
- 3) Évaluer de façon sincère les recettes et les dépenses de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes ;
- 4) Amortir les biens et équipements conformément aux cadres réglementaires fixés par le code général des collectivités territoriales et par les instructions budgétaires et comptables ;
- 5) Mettre fin au versement de la prime de fin d'année à la totalité des agents qui n'en bénéficiaient pas légalement au titre de leur provenance de l'effectif de la ville de Colmar ;
- 6) Rétablir la durée annuelle du travail fixée à 1607 heures.

Les recommandations sont les suivantes :

- 1) Restructurer et enrichir le plan pluriannuel d'investissement de Colmar agglomération pour en faire un outil de stratégie territoriale des programmes d'investissement communautaires ;
- 2) Mettre en place une procédure d'évaluation systématique des risques financiers de toute nature ;
- 3) Mener à bien l'inventaire complet du patrimoine intercommunal, mettre en cohérence l'inventaire physique de l'établissement et l'état de l'actif du comptable.

En application de l'article L 243-8 du code des juridictions financières, « Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes-membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. ».

Vu le code des juridictions financières et plus particulièrement son article L.243-8,

Vu la demande de la chambre régionale des comptes,

Vu le rapport d'observations définitives du 27 octobre 2022 concernant Colmar Agglomération de la chambre régionale des comptes Grand Est (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/colmar-agglomeration-haut-rhin>)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE

- du rapport d'observations définitives du 27 octobre 2022 concernant Colmar Agglomération de la chambre régionale des comptes Grand Est

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie le 6 mars et a examiné 1 permis de démolir, 2 déclarations préalables, 5 certificats d'urbanisme d'information et 1 déclaration d'intention d'aliéner.

Travaux et bâtiments :

Les travaux du complexe sportif se poursuivent. Les fourreaux pour la fibre optique, la dalle flottante et les distributions (électricité, chauffage) ont été mises en place. La phase d'élévation va maintenant être engagée.

Affaires rurales :

Les plants de régénération de la forêt ont été mis en place par l'ONF.

Vie scolaire et périscolaire :

Grève

17 enfants de l'école élémentaire ont été accueillis lors de la grève du 7 mars par le périscolaire dans le cadre de la convention de 2009. À l'école maternelle, les trois agents spécialisés des écoles maternelles ont accueilli 10 enfants le matin et 8 l'après-midi.

École élémentaire

Le conseil d'école s'est tenu le 9 mars. L'école compte actuellement 132 élèves inscrits. Pour la rentrée 2023/24, 24 élèves sont en partance pour le collège, tandis que 22 élèves sont inscrits au CP, dont 16 bilingues ; les effectifs prévus sont à ce jour de 130 élèves soit une baisse de 2 élèves pour 3 classes monolingues et 3 bilingues. Pas d'inscription d'enfant venant de l'extérieur. Un exercice PPMS a eu lieu le 3 mars, qui s'est révélé efficace, grâce aux nouvelles balises de diffusion de l'alerte mises en service dans chaque classe. La directrice remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes le 10 février qui a permis aux élèves de voir un spectacle. L'école remercie aussi la commune pour leur avoir permis de récupérer des tapis de sols pour le judo.

Le financement par la commune de l'entrée de la piscine a fait l'objet d'un débat.

Périscolaire

L'association Loisirs et liberté a présenté ses comptes et son budget prévisionnel à la commune. Elle a engagé une réflexion sur les grilles tarifaires.

Jeunesse et Sport :

La commission des jeunes envisage d'organiser son projet « après-midi jeunes talents », si le nombre de participants est suffisant, en ouverture de la fête du sirop.

Environnement, développement durable :

La liste des chantiers pour la journée citoyenne a été mise au point.

Le cours de taille d'arbres fruitiers, qui s'est déroulé le 11 mars dernier au verger communal, a rassemblé un petit nombre de participants.

Embellissement et cadre de vie :

La confection des décorations de Pâques est achevée ; elles seront mises en place le 20 mars.

Des oyas, jarres microporeuses en argile, remplies d'eau pour arroser les plantes avoisinantes, ont été installés dans les bacs à fleurs afin de réduire la fréquence d'arrosage et réaliser des économies d'eau.

La remise des prix du dernier concours des maisons fleuries aura lieu au printemps. Une réflexion est en cours sur son organisation cette année. En effet, des restrictions d'usage de l'eau sont déjà en cours dans certaines communes, la commission se demande donc s'il est pertinent de maintenir le concours.

Voirie circulation et accessibilité :

Divers travaux sur l'éclairage public ont été réalisés par les sociétés EIFFAGE et VIALIS, notamment le remplacement des projecteurs côté rue du centre place des Fêtes, des travaux de mise en conformité électrique et le remplacement d'une horloge astronomique.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Le service d'incendie et de secours (SIS68) a restitué l'audit du centre de première intervention communal, effectué en avril 2022 le 3 mars dernier. Il est globalement satisfaisant.

Centre communal d'action sociale :

Le centre communal d'action sociale s'est réuni le 6 mars dernier. Il a approuvé le compte administratif et le compte de gestion et adopté son budget primitif pour 2023. Les demandes de subventions ont été examinées, le montant de la participation pour l'abonnement de transport en commun des personnes âgées de 65 ans et plus a été fixé et un point sur les aides sociales a été fait.

La campagne de la collecte pour la Ligue débutera le 14 avril et se poursuivra jusqu'au 20 mai. Les délégués se réuniront le 17 mars. Les présidents d'associations se réuniront le 13 avril.

SIEPI :

Le comité s'est réuni le 10 mars 2023. Il a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2022 et adopté le budget primitif 2023. Le tarif de l'eau passera de 1,30 € à 1,40 € par m³ à compter du 1^{er} juillet 2023. Il est à noter qu'a été inscrit au budget la mise en place d'un réducteur de pression pour Andolsheim. Par ailleurs, le syndicat prévoit le changement du parc de compteurs d'eau pour notre commune courant 2023. Les compteurs seront équipés d'une tête radio-émettrice qui permettra la relève à distance.

Syndicat Pôle Ried Brun - collègue de Fortschwihr :

Le syndicat s'est réuni le 21 février dernier et a adopté ses nouveaux statuts. Dans le même temps, il change de dénomination pour s'appeler « Syndicat Pôle Ried Brun ». La répartition des délégués est également modifiée mais Andolsheim n'est pas concernée.

Colmar-Agglomération :

À partir de cette semaine, des kits concernant les nouvelles consignes de tri seront distribués dans tous les foyers.

Comme chaque année, Colmar Agglomération organise une distribution de compost. Elle aura lieu le 31 mars 2023 à Andolsheim rue des Hirondelles.

Le 17 juin, le service des déchets organisera une distribution de sacs bio déchets et animera un atelier relatif aux nouvelles consignes de tri. Cet événement se tiendra sur la place des fêtes.

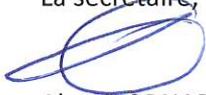
Point 5 - Divers

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergie, la commune a mis en œuvre depuis le 27 février 2023 une réduction des points lumineux dans certains secteurs. Un mât d'éclairage sur deux a en effet été désactivé dans certaines rues. M. le maire informe qu'en quelques jours cette mesure a permis de réduire la consommation électrique d'environ 25 %.

M. le maire informe qu'en 2022, selon la préfecture du Haut-Rhin, 3570 demandes de cartes nationales d'identité et de passeports ont été traitées par les services municipaux.

La séance est levée à 21h29.

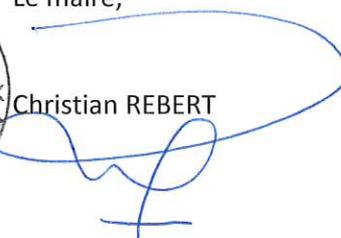
La secrétaire,



Alexa FORNARA



Le maire,



Christian REBERT

